



Immigration, Réfugiés
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees
and Citizenship Canada

États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

États financiers consolidés d'IRCC pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Sauf avis contraire, le contenu de ce document peut, sans frais ni autre permission, être reproduit en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit à des fins personnelles ou publiques, mais non à des fins commerciales. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites sans la permission d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2026

No de catalogue : Ci1-78F-PDF

ISSN : 3111-086X

This publication is also available in English : IRCC Consolidated Financial Statements for the year ended March 31, 2025

Pour obtenir des renseignements sur d'autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), visitez : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides.html>

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement du Canada, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers consolidés. Certains renseignements présentés dans les états financiers consolidés sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières d'IRCC. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* d'IRCC concordent avec ces états financiers consolidés.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers consolidés en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres d'IRCC sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2025 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne d'IRCC sont aussi revus par l'entremise du travail réalisé par le personnel de l'audit interne, qui mène des audits périodiques de divers secteurs des opérations d'IRCC, ainsi que par le comité ministériel d'audit, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers.

Les états financiers consolidés d'IRCC n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Dr. Harpreet S. Kochhar

Sous-ministre

Ottawa, Canada

Nathalie Manseau, CPA

Sous-ministre adjointe | Dirigeante principale des finances

Secteur de la dirigeante principale des finances

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
 État consolidé de la situation financière (*non audité*)
 au 31 mars
 (en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	791 871	834 073
Débiteurs et avances (note 4)	81 152	111 851
Prêts (note 5)	317 309	248 543
Stocks destinés à la revente (note 6)	37 473	27 507
Total des actifs financiers bruts	1 227 805	1 221 974
Actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement		
Débiteurs et avances (note 4)	(36 341)	(49 239)
Total des actifs financiers détenus pour le compte du gouvernement	(36 341)	(49 239)
Total des actifs financiers nets	1 191 464	1 172 735
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	832 760	876 292
Indemnités de vacances et congés compensatoires	72 464	71 225
Revenus reportés (note 8)	1 034 709	945 863
Avantages sociaux futurs (note 9)	22 282	21 454
Autres passifs	400	800
Total des passifs bruts	1 962 615	1 915 634
Passifs détenus pour le compte du gouvernement		
Revenus reportés (note 8)	(1 015 027)	(904 219)
Total des passifs détenus pour le compte du gouvernement	(1 015 027)	(904 219)
Total des passifs nets	947 588	1 011 415
Actif financier net ministériel	243 876	161 320
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	15 758	10 594
Stocks destinés à la consommation (note 6)	18 809	17 317
Immobilisations corporelles (note 10)	140 805	151 672
Total des actifs non financiers	175 372	179 583
Situation financière nette ministérielle	419 248	340 903

Obligations contractuelles (note 11)
 Passifs éventuels (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Dr. Harpreet S. Kochhar
 Sous-ministre

Nathalie Manseau, CPA
 Sous-ministre adjointe | Dirigeante principale des finances
 Secteur de la dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
État consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non auditée)
Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2025	2025	2024
	Résultats prévus	Réal	Réal
Charges			
Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés	3 376 048	5 389 607	4 816 372
Citoyenneté et passeports	816 176	845 287	870 859
Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires	541 417	569 915	732 056
Services internes	557 854	659 691	588 268
Total des charges	5 291 495	7 464 500	7 007 555
Revenus			
Frais pour services d'immigration	1 347 233	1 210 489	1 257 797
Frais de passeport	667 642	631 494	553 732
Droits et privilèges d'immigration	266 524	238 178	226 213
Frais pour services de citoyenneté	160 665	172 572	193 122
Droit de citoyenneté	28 300	29 580	33 934
Expérience internationale Canada	14 248	13 098	12 345
Revenus divers de passeport	-	337	371
Autres revenus	12 818	11 541	10 321
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(1 815 540)	(1 662 924)	(1 721 631)
Total des revenus	681 890	644 365	566 204
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 609 605	6 820 135	6 441 351
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		6 570 215	5 886 078
Variations des montants à recevoir du Trésor		(42 202)	157 830
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)		370 768	427 761
Autres éléments d'actifs (transférés à) provenant d'autres ministères		(301)	446
Revenu de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		(78 345)	(30 764)
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		340 903	310 139
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		419 248	340 903

Information sectorielle (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
 État consolidé de la variation de l'actif financier net ministériel (*non audité*)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars
 (en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Revenu de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(78 345)	(30 764)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 565	26 215
Amortissement des immobilisations corporelles	(25 358)	(22 276)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(34)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(74)	23
Élément transféré d'un autre ministère gouvernemental	-	13
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(10 867)	3 941
Variation due aux stocks destinés à la consommation	1 492	2 844
Variation due aux charges payées d'avance	5 164	673
Diminution nette de l'actif financier net ministériel	(82 556)	(23 306)
Actif financier net ministériel - début de l'exercice	(161 320)	(138 014)
Actif financier net ministériel - fin de l'exercice	(243 876)	(161 320)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
 État consolidé des flux de trésorerie (*non audité*)
 Pour l'exercice terminé le 31 mars
 (en milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 820 135	6 441 351
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(25 358)	(22 276)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(74)	23
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 13)	(370 768)	(427 761)
Variations de l'état consolidé de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(17 801)	(13 894)
Augmentation (diminution) des prêts	68 766	106 687
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	5 164	673
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	9 966	(8 312)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	1 492	2 844
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	43 532	(163 252)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 239)	(11 941)
Diminution (augmentation) des revenus reportés	21 962	(41 644)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(828)	(2 114)
Diminution (augmentation) des autres passifs	400	(54)
Transfert des paiements en trop de salaires à (provenant) d'autres ministères gouvernementaux	301	(433)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>6 555 650</u>	<u>5 859 897</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 565	26 215
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(34)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>14 565</u>	<u>26 181</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>6 570 215</u></u>	<u><u>5 886 078</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Pouvoirs et objectifs

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a été constitué aux termes de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*. Il figure à l'annexe I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

IRCC administre la *Loi sur la citoyenneté* de 1977 et partage avec l'Agence des services frontaliers du Canada la responsabilité de faire appliquer la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

L'immigration est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux en vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle* de 1867. En vertu du paragraphe 91(25) de la *Loi constitutionnelle* de 1867, le gouvernement fédéral est l'autorité compétente en matière de naturalisation et d'étrangers.

Les priorités d'IRCC en 2024-2025 étaient les suivantes :

- Atteindre les objectifs du Plan des niveaux d'immigration de 2024-2026.
- Encourager l'immigration francophone au Canada et appuyer les mesures tout au long du continuum en immigration.
- Réformer le Programme des étudiants étrangers.
- Réduire les délais de traitement.
- Poursuivre la transformation organisationnelle afin de moderniser les programmes et services.
- Continuer d'accroître sa capacité et d'améliorer son efficacité afin de respecter d'importantes obligations juridiques internationales visant à offrir un refuge sécuritaire aux personnes fuyant la persécution.

Ces six priorités étaient représentées dans les responsabilités essentielles suivantes :

Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires : IRCC facilite l'entrée des migrants qui souhaitent vivre temporairement au Canada, tout en protégeant la santé et en garantissant la sécurité des Canadiens. Avec l'aide de partenaires, IRCC s'assure que les individus répondent aux critères d'admissibilité. IRCC traite les demandes de visa, d'autorisation de voyage électronique, et de permis de travail et d'études de la part des touristes, des voyageurs commerciaux, des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires, dont la présence et les dépenses au Canada sont bénéfiques à l'économie.

Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés : IRCC facilite l'admission et l'intégration économique et sociale des immigrants et des réfugiés qui souhaitent vivre en permanence au Canada, tout en protégeant la santé et en garantissant la sécurité des Canadiens. IRCC sélectionne les demandeurs d'immigration économique afin de contribuer à l'économie canadienne, traite les demandes des membres de familles afin de réunir les familles, et traite les demandes de réfugiés et de personnes protégées afin d'offrir un refuge aux victimes de persécution. Avec l'aide de partenaires, IRCC s'assure que les demandeurs répondent aux critères d'admissibilité avant leur entrée au Canada. Pour aider les immigrants et les réfugiés à s'intégrer à la société canadienne, IRCC offre un éventail de services de soutien à l'établissement par l'intermédiaire d'un réseau de fournisseurs de services.

Citoyenneté et passeports : IRCC fait la promotion des droits et responsabilités liés à la citoyenneté canadienne, et délivre des documents sûrs et reconnus internationalement de citoyenneté canadienne et de voyage pour que les Canadiens puissent participer pleinement à la société civile et pour faciliter les passages aux frontières tout en contribuant à la sécurité internationale et nationale.

Services internes : Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services de technologie de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux conventions comptables d'IRCC énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

IRCC est principalement financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à IRCC ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectif consolidé intégré au Plan ministériel 2024-2025. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état consolidé de la variation de l'actif financier net ministériel, car ces montants n'ont pas été inclus dans le Plan ministériel 2024-2025.

(b) Consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes du fonds renouvelable de Passeport Canada qui sont la responsabilité du sous-ministre. Les comptes du fonds renouvelable de Passeport Canada ont été consolidés avec ceux d'IRCC, et toutes les opérations et tous les soldes inter-organisationnels ont été éliminés.

(c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

IRCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par IRCC est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par IRCC sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(d) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations d'IRCC et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse qu'IRCC a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(e) Revenus et revenus reportés

Les revenus sont constitués de revenus provenant de sources non fiscales. Ils comprennent les transactions avec contrepartie où des biens ou des services sont fournis en contrepartie d'une obligation de prestation, et les transactions sans contrepartie où il n'existe pas d'obligation de performance pour la fourniture d'un bien ou d'un service. Ces transactions peuvent être récurrentes ou non récurrentes par nature. Les transactions récurrentes sont considérées comme des activités continues et routinières qui font partie du cours normal des opérations et peuvent être utilisées pour indiquer si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à nouveau gagnées au cours des années à venir.

La constatation des revenus provenant de frais pour les services d'immigration et de citoyenneté, les droits et privilèges et les droits de passeport est reportée jusqu'à ce qu'une décision finale ait été rendue. Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés. Les autres revenus, incluant Expérience internationale Canada, sont constatés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les événements qui ont généré les revenus surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs d'IRCC. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus d'IRCC.

Les revenus qui sont disponibles à être dépensés à nouveau sont principalement disponibles pour acquitter les passifs des programmes de Passeport et d'Expérience internationale Canada.

(f) Charges

Les charges sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les paiements de transfert sont passés en charges durant l'année où le transfert est autorisé et que le bénéficiaire répond aux critères d'admissibilité.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les services internationaux d'immigration et de citoyenneté, les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités des accidentés de travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement selon leurs coûts estimatifs.

(g) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations d'IRCC au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale d'IRCC découlant du régime. La responsabilité d'IRCC relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

ii. Indemnités de départ : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. L'obligation restante pour les employés qui n'ont pas retiré leurs indemnités est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(h) Débiteurs et prêts

Les débiteurs et les prêts sont initialement comptabilisés au coût et lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs et des prêts à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette. Les prêts qui ne peuvent être recouverts sont radiés une fois que le Parlement a donné son approbation, conformément au *Règlement sur la radiation des créances (1994)*.

(i) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de terrains, de bâtiments, de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés en tant qu'immobilisations corporelles et, à l'exception des terrains, sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 10. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves telles que définies par la *Loi sur les Indiens*, les œuvres d'art, les collections de musées, les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition et les actifs incorporels. Les stocks destinés à la consommation se composent de formulaires, d'équipement informatique et de matériel de passeport conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure et qui ne sont pas destinés à la revente. Tout le matériel de passeport est évalué au moindre du coût (selon la méthode du coût moyen) ou de la valeur de réalisation nette. L'équipement informatique et les formulaires sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

(k) Opérations en devises

Les transactions en devises étrangères sont converties en équivalents en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur au moment de ces transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au 31 mars. Les gains et les pertes nets résultant de la conversion de devises sont présentés à l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle selon les activités auxquelles ils se rapportent.

(l) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des revenus et des charges qui sont présentés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits, des circonstances, l'historique et la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la fin de l'exercice. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les revenus reportés, le passif au titre d'avantages sociaux futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les passifs éventuels et la provision pour créances douteuses.

Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers consolidés de l'exercice où ils sont connus.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(m) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- i. Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ii. Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers consolidés à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

IRCC reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. IRCC est aussi responsable de la gestion du fonds renouvelable de Passeport Canada, une autorité continue et non-péremptoire du Parlement pour effectuer des paiements du Trésor pour le fonds de roulement, l'acquisition d'immobilisations corporelles et pour le financement temporaire des déficits d'opérations accumulés. Le programme Expérience internationale Canada est géré par une autorisation budgétaire. Les avantages sociaux sont autorisés par une autorisation législative. IRCC émet des prêts aux immigrants via une autorité non-budgétaire et non-péremptoire.

Les revenus reliés à l'immigration et à la citoyenneté, comprenant les frais, droits et privilèges, sont déposés au Trésor et ne sont pas disponibles pour IRCC. Les frais, droits et privilèges sont collectés en vertu des *règlements sur l'immigration et sur la protection des réfugiés* ainsi que des *règlements sur la citoyenneté*.

Les éléments comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état consolidé de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets d'IRCC pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	6 820 135	6 441 351
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(25 358)	(22 276)
Gain (perte) net sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(74)	23
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(370 768)	(427 761)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 239)	(11 941)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(828)	(2 114)
Ajustement de créditeurs des exercices antérieurs	5 464	15 594
Dépenses pour mauvaises créances	(9 174)	(1 614)
Remboursements de charges des exercices antérieurs	5 465	4 429
Dommages Phénix - conventions collectives	(43)	502
Remboursements de dépenses de programmes	2 075	4 355
Autres	1 676	(8 417)
Total des postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations	<u>(392 804)</u>	<u>(449 220)</u>
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 565	26 215
Augmentation (diminution) des prêts bruts	70 893	104 341
Trop-payés de salaires dus à la mise en œuvre du système de paye	3 954	4 742
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la revente	9 966	(8 312)
Augmentation (diminution) des stocks destinés à la consommation	1 492	2 844
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	5 164	673
Diminution (augmentation) des revenus reportés	21 962	(41 644)
Remboursements de revenus des exercices antérieurs	22 040	17 454
Autres	2 066	152
Total des postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	<u>152 102</u>	<u>106 465</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>6 579 433</u></u>	<u><u>6 098 596</u></u>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non auditées*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Charges de fonctionnement	2 693 683	2 987 011
Crédit 5 – Charges en capital	17 020	23 570
Crédit 10 – Subventions et contributions	3 684 340	3 343 085
Montants législatifs	375 417	475 740
Postes non budgétaires	145 702	150 043
Moins :		
Crédit 1 périmés – Charges de fonctionnement	(66 845)	(281 654)
Crédit 5 périmés – Charges en capital	(10 082)	(9 912)
Crédit 10 périmés – Subventions et contributions	(111 481)	(349 447)
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices ultérieurs	(148 321)	(239 840)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>6 579 433</u></u>	<u><u>6 098 596</u></u>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente le détail des débiteurs et des avances d'IRCC :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs – autres ministères et organismes	44 422	61 845
Débiteurs – parties externes	69 475	71 273
Avances aux employés	865	751
Sous-total	<u>114 762</u>	<u>133 869</u>
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(33 610)	(22 018)
Débiteurs bruts et avances	81 152	111 851
Débiteurs et avances détenus pour le compte du gouvernement	(36 341)	(49 239)
Débiteurs nets et avances	<u>44 811</u>	<u>62 612</u>

Les comptes débiteurs - parties externes comprennent des débiteurs de 19 501 milliers de dollars liés à des recettes non perçues lors de la comptabilisation initiale en raison de frais réglementaires dus pour des services fournis à certains prestataires qualifiés au cours de l'exercice, comme stipulé dans les politiques d'intérêt public. Une provision équivalente a été inscrite pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes. Ces montants seront radiés une fois l'autorisation reçue.

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des débiteurs de parties externes et des provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Débiteurs de parties externes		
Non en souffrance	54 418	62 302
Nombre de jours de retard		
1 à 30	191	50
31 à 60	57	-
61 à 90	-	40
91 à 365	8 277	5 720
Plus de 365	6 532	3 161
Total partiel	<u>69 475</u>	<u>71 273</u>
Moins : Provision pour moins-value	(33 610)	(22 018)
Total	<u>35 865</u>	<u>49 255</u>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Prêts

En vertu de la *LIPR*, IRCC peut consentir des prêts aux immigrants jusqu'à concurrence de 400 000 milliers de dollars. Le Programme des prêts aux immigrants offre aux immigrants admissibles, pour la plupart des réfugiés sélectionnés aux fins de réinstallation au Canada, l'accès à du financement auquel ils n'auraient pas autrement accès. Les prêts sont utilisés pour couvrir un certain nombre de dépenses, dont le voyage jusqu'au Canada et d'autres coûts liés à la réinstallation, soit :

- assumer les coûts de transport vers le Canada
- favoriser l'établissement au Canada
- assumer les frais relatifs au droit de résidence permanente.

Dès le 28 février 1995, tous les prêts aux immigrants portaient intérêt au taux fixé par le ministre des Finances au début de chaque année civile. Les règlements prévoyaient un délai allant jusqu'à six ans pour le remboursement des prêts et le taux d'intérêt sur les prêts en circulation variait de 0,76 % à 9,06 %. Depuis le 21 février 2018, les prêts sont non productifs d'intérêts et prévoient des délais de règlement entre un et huit ans avec une prorogation possible de deux ans. Le solde de clôture des prêts consentis aux immigrants représente uniquement le solde en capital des prêts en circulation. Une provision pour créances douteuses est établie sur les prêts dont le recouvrement est considéré incertain.

Le tableau suivant présente le détail du solde des prêts consentis aux immigrants d'IRCC :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Prêts consentis aux immigrants – Solde d'ouverture	254 298	149 957
Nouveaux prêts émis	111 122	131 195
Remboursements de prêts	(40 229)	(26 854)
Prêts consentis aux immigrants – Solde de clôture	325 191	254 298
Provision pour prêts irrécouvrables	(7 882)	(5 755)
Total des prêts	317 309	248 543

Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance ou dépréciés et les provisions pour moins-value associées utilisées pour refléter leur valeur recouvrable nette.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Prêts consentis		
Non en souffrance	310 280	243 268
Nombre d'années de retard		
Moins d'un an	6 021	3 511
1 à 2 ans	2 186	1 627
2 à 3 ans	1 290	940
3 à 4 ans	1 004	954
4 à 5 ans	841	726
Plus de 5 ans	3 436	3 046
Dépréciés	133	226
Total partiel	325 191	254 298
Moins : Provision pour moins-value	(7 882)	(5 755)
Total	317 309	248 543

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Stocks

Le tableau ci-dessous présente le détail des stocks, évalués au coût ou selon la valeur de réalisation nette :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Stocks destinés à la revente :		
Matériel de passeport	23 441	24 041
Formulaires	14 032	3 466
Total des stocks destinés à la revente	<u>37 473</u>	<u>27 507</u>
Stocks destinés à la consommation :		
Matériel de passeport	7 742	5 930
Équipements informatiques	10 910	11 287
Formulaires	157	100
Total des stocks destinés à la consommation	<u>18 809</u>	<u>17 317</u>
Total des stocks	<u><u>56 282</u></u>	<u><u>44 824</u></u>

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle se chiffre à 91 970 milliers de dollars en 2024-2025 (80 381 milliers de dollars en 2023-2024).

7. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente le détail des crédoiteurs et des charges à payer d'IRCC :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Crédoiteurs – autres ministères et organismes	90 150	127 963
Crédoiteurs – parties externes	360 189	439 625
Total des crédoiteurs	<u>450 339</u>	<u>567 588</u>
Charges à payer	382 421	308 704
Total des crédoiteurs et des charges à payer	<u><u>832 760</u></u>	<u><u>876 292</u></u>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non audités)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Revenus reportés

Le compte de revenus reportés a été établi afin d'inscrire les frais pour les services d'immigration et de citoyenneté, les droits et privilèges, et les droits de passeport à être rendus par IRCC en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et de ses règlements, la *Loi sur la citoyenneté* et de ses règlements, ainsi que le *Décret sur les passeports canadiens*.

Le tableau suivant présente le détail du compte de revenus reportés :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	945 863	812 555
Paiements reçus	2 438 546	2 426 059
Revenus constatés	(2 349 700)	(2 292 751)
Solde de clôture brut	1 034 709	945 863
Revenus reportés détenus pour le compte du gouvernement	(1 015 027)	(904 219)
Solde de clôture net	19 682	41 644

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés d'IRCC participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux de deux pour cent par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés qu'IRCC versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012 et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024-2025 s'élève à 108 974 milliers de dollars (104 317 milliers de dollars en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1.02 fois (1.02 fois en 2023-2024) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1.00 fois (1.00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité d'IRCC relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés d'IRCC étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2025, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées - début de l'exercice	21 454	19 340
Charge pour l'exercice	2 410	2 410
Prestations versées pendant l'exercice	(1 582)	(296)
Obligation au titre des prestations constituées - fin de l'exercice	<u>22 282</u>	<u>21 454</u>

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (*non audités*)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'actifs	Période d'amortissement
Machines et matériel	15 ans
Matériel informatique	5 à 10 ans
Logiciels (achetés et développés)	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules	8 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

Les actifs en construction sont comptabilisés dans la catégorie d'actifs applicable dans l'exercice au cours duquel ils deviennent utilisables et ne sont amortis qu'à partir de cette date.

Catégorie d'actifs	Coût					Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Ajustements (1)	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2025	2024
Machines et matériel	6 172	-	-	357	5 815	2 487	320	-	296	2 511	3 304	3 685
Matériel informatique	18 177	404	6 196	4 369	20 408	9 096	3 118	-	4 369	7 845	12 563	9 081
Logiciels (achetés et développés)	499 010	-	25 725	-	524 735	388 884	21 780	-	-	410 664	114 071	110 126
Mobilier de bureau	1 754	-	-	133	1 621	1 350	95	-	120	1 325	296	404
Véhicules	271	234	-	-	505	165	41	-	-	206	299	106
Actifs en construction	28 244	13 927	(31 921)	-	10 250	-	-	-	-	-	10 250	28 244
Améliorations locatives	7 285	-	-	-	7 285	7 259	4	-	-	7 263	22	26
Total	560 913	14 565	-	4 859	570 619	409 241	25 358	-	4 785	429 814	140 805	151 672

(1) Les ajustements incluent la capitalisation d'actifs en construction qui ont été transférés à d'autres catégories à la suite de l'achèvement de l'actif.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités d'IRCC peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels IRCC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour la réception de biens ou services.

Voici les principales obligations contractuelles par année financière, pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et exercices ultérieurs	Total
Paiements de transfert	2 098 300	1 990 703	1 966 460	867 335	867 335	867 335	8 657 468
Immobilisations	2 201	-	-	-	-	-	2 201
Fonctionnement et entretien	1 152 095	22 131	8 803	4 727	1 441	-	1 189 197
Passeport – Fonctionnement et entretien	57 290	53 628	52 731	36 702	34 576	103 988	338 915
Total	3 309 886	2 066 462	2 027 994	908 764	903 352	971 323	10 187 781

12. Passifs éventuels

Des recours ont été intentés contre IRCC dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé, tandis que d'autres ne le sont pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement n'est généralement pas déterminable. IRCC enregistre une provision pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée. Aucune provision de ce type n'a été enregistrée au 31 mars 2025 (néant au 31 mars 2024). Les réclamations et litiges pour lesquels le dénouement est indéterminable et dont le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable de la direction s'élèvent à 60 220 milliers de dollars au 31 mars 2025 (60 065 milliers de dollars au 31 mars 2024).

13. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, IRCC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes qui sont parmi les principaux dirigeants ou les proches parents de ces personnes, les entités contrôlées en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

IRCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. À l'exception des services communs fournis gratuitement par d'autres ministères ci-dessous, aucune transaction n'a été réalisée à un montant différent du montant obtenu, et ce même si les parties n'avaient pas été liées.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Opérations entre apparentés (suite)

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, IRCC a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. De plus, Affaires mondiales Canada a fourni des services relatifs à l'immigration internationale et à la citoyenneté aux missions à l'étranger. Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Services d'immigration et de citoyenneté à l'étranger	197 956	245 669
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires	91 973	99 838
Installations	56 080	55 243
Services juridiques	24 753	27 005
Indemnisation des accidentés du travail	<u>6</u>	<u>6</u>
Total	<u>370 768</u>	<u>427 761</u>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacé de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à l'ensemble des ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général et les services d'infrastructure de technologie de l'information fournis par Services partagés Canada ne sont pas inclus dans l'état consolidé des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'IRCC.

b) Autres transactions avec les autres ministères et organismes

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	(en milliers de dollars)	
Charges	742 715	772 085
Revenus	3 942	2 785

Les charges inscrites à la section (b) excluent les services communs fournis gratuitement qui sont déjà inscrits dans la section (a).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités essentielles d'IRCC. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés pour les principales responsabilités essentielles, par principaux articles de charges et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés	Citoyenneté et passeports	Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires	Services internes	2025	2024
Paiements de transfert						
Autres paliers de gouvernement au						
Canada	2 184 569	-	-	-	2 184 569	1 224 286
Organisations à but non lucratif	1 042 332	-	-	-	1 042 332	1 102 506
Particuliers	246 436	-	-	-	246 436	551 852
Autres pays et organismes internationaux	94 914	-	-	-	94 914	102 796
Total des paiements de transfert	3 568 251	-	-	-	3 568 251	2 981 440
Charges de fonctionnement						
Services professionnels et spéciaux	986 901	476 865	119 237	202 547	1 785 550	1 654 989
Salaires et avantages sociaux	538 490	216 396	389 241	401 095	1 545 222	1 633 512
Location	242 446	9 309	12 833	15 356	279 944	456 710
Transports et communications	11 491	58 402	14 686	1 690	86 269	96 590
Services publics, matériel et fournitures	9 543	66 082	6 066	3 474	85 165	78 076
Installations	22 161	10 611	13 263	16 209	62 244	61 408
Amortissement des immobilisations corporelles	1 017	3 950	10 577	9 814	25 358	22 276
Services d'information	1 191	3 000	2 054	7 550	13 795	15 097
Réparation et entretien	798	197	1 170	959	3 124	4 834
Autres charges	7 318	475	788	997	9 578	2 623
Total des charges de fonctionnement	1 821 356	845 287	569 915	659 691	3 896 249	4 026 115
Total des charges	5 389 607	845 287	569 915	659 691	7 464 500	7 007 555

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Notes aux états financiers consolidés (non auditées)
Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Information sectorielle (suite)

(en milliers de dollars)	Sélection et intégration des immigrants et des réfugiés	Citoyenneté et passeports	Visiteurs, étudiants étrangers et travailleurs temporaires	Services internes	2025	2024
Revenus						
Frais pour les services d'immigration	332 381	-	878 108	-	1 210 489	1 257 797
Frais de passeport	-	631 494	-	-	631 494	553 732
Droits et privilèges d'immigration	159 593	-	78 585	-	238 178	226 213
Frais pour service de citoyenneté	-	172 572	-	-	172 572	193 122
Droit de citoyenneté	-	29 580	-	-	29 580	33 934
Expérience internationale Canada	-	-	13 098	-	13 098	12 345
Revenus divers de passeport	-	337	-	-	337	371
Autres revenus	4 217	1 636	4 630	1 058	11 541	10 321
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(496 191)	(203 788)	(961 900)	(1 045)	(1 662 924)	(1 721 631)
Total des revenus	-	631 831	12 521	13	644 365	566 204
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	5 389 607	213 456	557 394	659 678	6 820 135	6 441 351

Des revenus non récurrents totaux de 4 milliers de dollars ont été encourus en lien avec des frais de justice.

15. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

**Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction
englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

Pour l'exercice financier 2024-2025

1. Introduction

Le présent document fournit de l'information sommaire sur les mesures prises par IRCC pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), de même que des renseignements sur la gestion des contrôles internes, les résultats d'évaluation et les plans d'action connexes.

Des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les responsabilités essentielles du ministère se trouvent dans le *Plan ministériel* de l'exercice 2024-2025 et dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de l'exercice 2024-2025.

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion des contrôles internes

IRCC est doté d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne dans l'ensemble. Un cadre ministériel de gestion des contrôles internes a été adopté et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relativement à la gestion des contrôles internes en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs du ministère liés à la gestion des contrôles dans leur domaine de responsabilité;
- les valeurs et l'éthique: IRCC adhère au *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* et a mis en place un code de conduite ministériel ainsi qu'un réseau d'ambassadeurs des valeurs et de l'éthique;
- la communication et la formation continues concernant les exigences des lois et des politiques visant à assurer une saine gestion financière et des contrôles financiers;
- la surveillance de la gestion des contrôles internes et des mises à jour régulières à cet effet, ainsi que la présentation des résultats d'évaluation et des plans d'action à l'administrateur général et aux cadres supérieurs du ministère et, le cas échéant, au Comité ministériel d'audit.

Le Comité ministériel d'audit est un comité consultatif indépendant de l'administrateur général. Il est responsable de fournir des conseils à l'administrateur général quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du ministère.

La haute direction d'IRCC reconnaît l'importance de donner le ton afin de s'assurer que les employés à tous les niveaux comprennent leur rôle dans le maintien de systèmes efficaces de CIRF et disposent des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités. IRCC met l'accent sur la gestion des risques au moyen d'un environnement de contrôle souple fondé sur les risques, qui favorise l'amélioration continue et soutient l'innovation.

2.2 Ententes de services pertinentes aux états financiers

IRCC compte sur d'autres ministères pour le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers, comme le présentent les paragraphes suivants :

Dispositions relatives aux services communs :

- Services publics et Approvisionnement Canada gère le paiement des salaires, l'acquisition des biens et de services et fournit des services de gestion des locaux.
- Services partagés Canada fournit des services d'infrastructure de technologie de l'information (TI).
- Le ministère de la Justice Canada fournit des services juridiques.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada fournit des renseignements sur l'assurance de la fonction publique et gère centralement le paiement de la part de l'employeur des cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi.

IRCC compte sur d'autres fournisseurs de services externes, ministères et organismes pour le traitement de certains renseignements ou opérations qui sont consignés dans ses états financiers comme le présentent les paragraphes suivants :

Dispositions particulières relatives aux fournisseurs de services externes :

- L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prend en charge les services préalables au départ ainsi que les frais de transport des immigrants vers leur destination finale au Canada, lesquels sont ensuite convertis en prêts. Par conséquent, IRCC se fie aux procédures de contrôle interne de l'OIM.
- Visa Facilitation Services Global et TT Visa Services Ltd gèrent des centres de réception des demandes de visa responsables de la collecte des demandes et de la perception des frais connexes à l'étranger. Par conséquent, IRCC se fie aux procédures de contrôle interne de ces fournisseurs de services externes.
- Croix Bleue Medavie (CBM) gère les demandes de règlement au titre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Le PFSI rembourse les fournisseurs de services pour les soins de santé essentiels et d'urgence fournis aux clients admissibles, tels que les réfugiés, qui ne sont pas couverts par un régime d'assurance-maladie provincial, territorial ou privé. Par conséquent, IRCC se fie aux procédures de contrôle interne de CBM.

Dispositions particulières relatives aux autres ministères et organismes :

- Le ministère des Affaires mondiales Canada (AMC) fournit des services administratifs communs et un soutien au Programme d'immigration à l'étranger aux termes d'un protocole d'entente conclu avec IRCC. Ces services incluent les locaux, la comptabilité et les télécommunications. Le soutien au programme est assuré par des agents canadiens à l'étranger ainsi que par des employés recrutés sur place dans les missions à l'étranger. AMC prépare également des rapports financiers périodiques à l'intention du personnel d'IRCC, détaillant les frais perçus et les dépenses engagées directement à l'étranger.
- Le ministère de l'Emploi et Développement social Canada fournit des services de traitement et de livraison des passeports aux termes d'un accord de niveaux de service (ANS) avec IRCC. Cet ANS assure une gestion financière saine et optimale du programme de Passeport. Il soutient également le recouvrement des coûts liés aux opérations et à la prestation des services de passeport, aux services d'agents de réception, aux initiatives de modernisation, aux locaux et aux services internes fournis par Service Canada.
- L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) fournit des services communs pour appuyer la prestation du Programme d'immigration et de protection des réfugiés aux termes d'un protocole d'entente conclu avec IRCC. Ces services comprennent la santé, les communications, le renseignement, la gestion des litiges et les opérations du Réseau mondial. L'ASFC perçoit également des frais au nom d'IRCC.

Les lecteurs de la présente annexe peuvent consulter les annexes des ministères et organismes susmentionnés pour mieux comprendre les systèmes de contrôles internes en matière de rapports financiers liés à ces services en particulier.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2024-2025

Le tableau suivant résume l'état des activités de surveillance continue selon le plan cyclique de l'exercice précédent.

Progrès réalisés au cours de l'exercice 2024-2025

Plan cyclique de surveillance continue pour l'exercice en cours	État d'avancement
Salaires et avantages sociaux des employés; Contrôles généraux des TI; Revenus et remboursements – activités d'immigration; et Gestion de l'approvisionnement	Activités réalisées comme prévu; mesures correctives entreprises.
Revenus et remboursements – activités de passeport	Activité entamée en 2024-2025; à achever en 2025-2026.

Les principales conclusions et les rajustements importants requis découlant des activités d'évaluation de l'exercice en cours sont résumés ci-dessous.

3.1 Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés

Bien qu'IRCC ait continué d'améliorer certains de ses processus d'affaires, aucun nouveau contrôle clé ni aucune modification importante des contrôles clés dans les processus existants n'a nécessité une réévaluation au cours de l'exercice actuel.

3.2 Programme de surveillance continue

Dans le cadre de son plan cyclique de surveillance continue, IRCC a procédé à la réévaluation des contrôles financiers intégrés aux processus d'affaires suivants : salaires et avantages sociaux des employés, contrôles généraux des TI, ainsi que les revenus et remboursements liés aux activités d'immigration. De plus, la gestion de l'approvisionnement a été évaluée pour la première fois en 2024-2025. Dans la plupart des cas, les contrôles clés mis à l'essai ont donné les résultats prévus, avec des mesures correctives nécessaires dans les secteurs suivants :

- Revue de documents, transactions et conciliations;
- Documentation des procédures et contrôles financiers importants;
- Preuve documentaire démontrant l'application des contrôles clés, tels que des révisions, conciliations et
- Délégation des pouvoirs, accès au système et séparation des tâches.

Des plans d'action de la direction ont été élaborés par les responsables des processus opérationnels afin de donner suite aux recommandations et certains ont déjà été mis en œuvre. Les plans d'action restants seront mis en œuvre dans un délai raisonnable.

Au cours de l'exercice 2024-2025, IRCC a également effectué un suivi des contrôles financiers requérant des améliorations suite aux activités de surveillance antérieures. Il a été déterminé que la majorité des contrôles étaient dûment renforcés dans des délais appropriés. Pour les autres, les progrès font l'objet d'un suivi étroit jusqu'à la mise en œuvre complète des mesures correctives.

4. Plan d'action ministériel pour le prochain exercice et les exercices subséquents

Le plan cyclique de surveillance continue d'IRCC au cours des cinq prochains exercices, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé et sur les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu, est présenté dans le tableau suivant :

Plan cyclique de surveillance continue

Secteurs de contrôles-clés	Exercice 2025-2026	Exercice 2026-2027	Exercice 2027-2028	Exercice 2028-2029	Exercice 2029-2030
Contrôles au niveau de l'entité	Non	Non	Non	Oui	Non
Contrôles généraux des TI	Non	Non	Non	Oui	Non
Budgétisation et prévisions	Oui	Non	Non	Non	Non
Planification des investissements (y compris la gestion de projet)	Oui	Non	Non	Non	Non
Établissement des coûts (y compris les présentations au CT et les attestations du DPF)	Non	Non	Non	Oui	Non
Gestion de l'approvisionnement*	Non	Oui	Non	Non	Oui
Clôture d'exercice financier et rapports	Oui	Non	Non	Non	Oui
Écritures comptables	Non	Non	Oui	Non	Non
Revenus et remboursements	Oui	Non	Non	Non	Oui
Revenus reportés	Non	Non	Oui	Non	Non
Paiements de transfert – Accord Canada-Qc	Non	Oui	Non	Non	Non
Paiements de transfert aux particuliers – Programme d'aide à la réinstallation	Oui	Non	Non	Oui	Non
Paiements de transfert – Autres	Non	Oui	Non	Non	Oui
Charges du Programme fédéral de santé intérimaire	Oui	Non	Non	Non	Oui
Charges de fonctionnement non salariales	Non	Oui	Non	Non	Non
Salaires et avantages sociaux des employés	Non	Non	Oui	Non	Non
Services fournis gratuitement	Non	Non	Non	Oui	Non
Prêts à recevoir	Non	Oui	Non	Non	Non
Immobilisations corporelles	Non	Oui	Non	Non	Non
Créditeurs et charges à payer	Non	Non	Oui	Non	Non

*Seule l'efficacité de la conception a été évaluée en 2024-2025. L'efficacité conceptuelle et l'efficacité opérationnelle seront réévaluées en 2026-2027, suite à la période prolongée de 12 mois accordée pour la mise en œuvre des plans d'action.

Ce plan pourra être ajusté au besoin, en fonction de l'avancement des travaux et de la disponibilité des ressources.

En plus de son plan cyclique de surveillance continue, IRCC continuera de suivre la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires découlant de ses réévaluations des contrôles financiers existants.